

L'Union Générale des Israélites de France (UGIF) est créée en novembre 1941 par le gouvernement de Vichy à la demande des Allemands. Tous les Juifs, français ou étrangers, y sont obligatoirement affiliés. Les organisations juives sont dissoutes et leurs biens transférés à l'UGIF.

Theodor Dannecker, responsable de la Gestapo, en charge des questions juives à Paris, souhaite qu'un organisme représentant les Juifs de France serve de courroie de transmission dans l'application des mesures antisémites. Il obtient la création de l'UGIF par une loi française du 29 novembre 1941. Cette création est condamnée, dès le départ, par la section juive clandestine de la M.O.I. car elle implique des liens dangereux avec le Commissariat général aux questions juives.

Les organisations, encore légales, liées à la section juive refusent d'adhérer à l'UGIF et entrent dans la clandestinité.

La direction de l'Union Générale des Israélites de France est composée de Juifs français, engagés, avant-guerre, dans le domaine caritatif. Dannecker y impose, en outre, deux Juifs viennois, « hommes de liaison et de contrôle personnel ».

L'UGIF a pour mission la représentation des Juifs auprès des pouvoirs publics. Elle exerce, notamment, une fonction d'assistance sociale : elle verse des allocations aux foyers privés de revenus, finance des cantines populaires et des hospices.

Après les rafles de l'été 1942, elle ouvre des centres d'accueil pour enfants juifs à Paris et en banlieue.

On peut reprocher aux dirigeants de l'UGIF d'avoir sous-estimé le rôle de Vichy et d'être restés aveugles face à la réalité de la Shoah.

On peut leur reprocher de n'avoir pas tenté de soustraire les Juifs étrangers au danger immédiat de la déportation et d'avoir entretenu les illusions des Juifs français.

On peut, enfin et surtout, leur reprocher de ne pas avoir évacué les enfants des centres, victimes de rafles massives en juillet 1944.

Cependant, à l'insu de la direction de l'UGIF, des activités de Résistance de certains des membres de l'organisme ont permis le sauvetage d'enfants, mis à l'abri dans des familles non-juives.

Le bilan de l'Union Générale des Israélites de France est très controversé. Si son rôle d'assistance a été effectif et si des opérations clandestines antinazies ont utilisé sa couverture légale, ses institutions ont souvent été de véritables souricières particulièrement vulnérables aux rafles.

La loi créant l'UGIF est abrogée à la Libération.

Références :

— Cukier Simon, Decèze Dominique, Diamant David, Grojnowski Michel, 1987, *Juifs révolutionnaires*, Messidor /Éditions sociales.

— Wieviorka Annette, 1986, *Ils étaient juifs, résistants, communistes*. Éditions Denoël.

<https://museemrjmoi.com>